

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 11 décembre 2017

Président : Christophe Menétrey, Syndic

Secrétaire : Anne-Marie Castella

Votants : 13

Scrutateur : Georges Castella

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Madame et Messieurs Sylviane et Jean-Marc Menoud, Joseph Python.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

M. Georges Castella propose d'ajouter un point au tractanda pour donner une délégation de compétence au Conseil communal en cas de vente du terrain communal situé le long de la porcherie en vue de la construction de la nouvelle laiterie.

Le Conseil communal est favorable.

Le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

Tractanda

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budgets 2018
 - 2.1 budget de fonctionnement
 - 2.2 rapport de la commission financière - approbation
 - 2.3 budget des investissements
 - 2.3.1 aménagements trottoirs + arrêt de bus
 - 2.3.2 site pollué investigation
 - 2.3.3 rapport de la commission financière - approbation
 - 2.4 vote final des budgets 2018
3. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts.
- 4- Nouveaux statuts du GAGEC - adoption
5. Demande d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain communal - approbation

6. Divers

L'assemblée accepte la modification du tractanda à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Budgets 2018

2.1 budget de fonctionnement

Le Syndic commente le budget de fonctionnement qui se solde par un bénéfice de Fr. 1'478.71 pour un total de charges de Fr. 607'063.69, aucune question n'est formulée.

2.2.1 rapport de la commission financière –approbation

Madame Christiane Bovet déclare que la commission financière s'est réunie le 4 décembre 2017 pour examiner le budget 2018 en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic.

Budget de fonctionnement : La commission a reçu toutes les informations aux questions posées. Le montant des charges s'élève à Fr. 607'063.69 et celui des revenus à Fr. 608'542.40. Elle constate que le budget 2018 se solde par un excédent de Fr. 1'478.71.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

Vote : L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité, soit par 13 voix.

2.2 budget des investissements

Le Syndic avise tout d'abord que deux investissements sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

2.2.1 aménagements trottoirs + arrêt de bus

Le Syndic informe que la politique du Conseil communal pour cette législature est de sécuriser le village, il projette la construction d'un trottoir de l'école à l'arrêt de bus vers chez Benoît Perroud et un trottoir de l'école vers le nouvel arrêt de bus direction Massonnens, cet investissement est devisé à Fr. 200'000.--

financement : par les disponibilités de la caisse communale et par un emprunt si nécessaire.

2.2.2 site pollué investigation

Le Syndic informe que le site pollué « Les Paquiers » est une ancienne décharge qui est recensé. Selon examen du SEn, nous devons procéder à une investigation technique de manière à déterminer si le site pollué nécessite une surveillance ou un assainissement. C'est le bureau Hydrolina qui a été mandaté pour la réalisation de cette investigation qui s'élève à Fr. 9'000.--.

Financement : par les disponibilités de la caisse communale et par un emprunt si nécessaire.

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2018 – réfection route communale, chemin des Planches Fr. 50'000.- et marquage et signalisation Fr. 22'655.--

Aucune question n'est formulée.

2.3.3 rapport de la commission financière – approbation

Un crédit de Fr. 200'000.- est prévu pour les aménagements de trottoirs et d'un arrêt de bus et un crédit de Fr. 9'000.- pour l'investigation du site pollué. Les autres montants sont des reports de l'exercice précédent. La commission financière soutient le Conseil communal dans ces projets et propose à l'assemblée d'approuver ce budget d'investissements.

Elle remercie Madame Castella pour son excellent travail.

Vote :L'assemblée accepte ces investissements de Fr. 209'000.-- par 13 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

2.4 Vote final des budgets 2018

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

3. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts

Le Syndic donne la parole à M. Olivier Rey pour y apporter les explications relatives.

M. Olivier Rey précise, que comme mentionné dans le bulletin communal, une convention liait les communes de la Glâne et de la Veveyse au niveau du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité. Cette manière de fonctionner donnait entière satisfaction, mais actuellement, en cas de litige, de soucis, d'engagement, et tenant compte de la nouvelle loi scolaire, de la fusion de plusieurs cercles scolaires, des engagements financiers qui en découlent, la seule solution pour répondre à la loi sur les communes serait de créer une nouvelle association. Lors de l'assemblée constitutive, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association, selon les statuts, à l'unanimité, moins une abstention.

Il propose que la commune de Grangettes accepte cette adhésion et approuve ces statuts.

Vote : L'assemblée accepte l'adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approuve les statuts par 13 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

4. Nouveaux statutsdu GAGEC – adoption

Adoption des nouveaux statuts du « Groupement pour l'adduction d'eau de Grangettes, Le Châtelard, Massonnens, Vuisternens-dt-Romont pour les secteurs d'Estévenens et de La Neirigue et Mézières, pour le secteur de Berlens.

Le Syndic donne la parole à M. Marc Raboud, en charge du dicastère, qui informe que quelques modifications ont été apportées aux statuts, les articles modifiés ont été publiés dans le bulletin communal. Aucune question n'est formulée.

Vote : L'assemblée accepte l'adoption des nouveaux statuts du GAGEC par 13 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

5. Demande d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain communal – approbation

Suite à la proposition de M. Georges Castella, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'assemblée la délégation de compétence pour la vente du terrain de l'emplacement de la déchetterie et du passage le long de la porcherie d'une surface d'environ 318 m², en cas de construction de la nouvelle laiterie, afin de ne pas devoir convoquer l'assemblée communale pour un objet et ne pas retarder le projet.

Vote : L'assemblée accepte cette délégation de compétence, par 13 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

Le Syndic remercie l'assemblée et M. Georges Castella

6. Divers

Le Syndic informe que le taux des résidences secondaires a été revu, les données incorrectes ou les erreurs du RegBL concernant l'affectation du logement ont été corrigées et de ce fait, le taux est largement inférieur à 20%, soit environ 7%.

La demande de pose de tombes cinéraires ont amené le Conseil communal à modifier le règlement du cimetière en conséquence et celui-ci a été transmis au Service de la Santé publique pour examen préalable.

Compte tenu du fait que le règlement du cimetière est très ancien et que l'avenant n'est plus admis, nous devons refaire un nouveau règlement et le transmettre à nouveau pour examen préalable avant son adoption par l'assemblée communale du printemps 2018.

Projet de la laiterie – le Conseil communal a déjà été approché par le comité de pilotage avec l'architecte qui nous a présenté les plans – une première séance avait déjà eu lieu en septembre, avec M. le Préfet – les Services de l'Etat –le Service des Biens Culturels- les trois sociétés de laiterie – tout le monde a pu discuter – le représentant du Services des Biens culturels n'était pas favorable à la démolition de la laiterie – M. Le Préfet n'étant pas satisfait a pris contact avec M. Rück, Chef du Service des Biens Culturels et les Services de l'Etat qui sont d'accord d'entrer en matière sur la démolition de l'actuelle laiterie afin que le projet puisse avancer. Les comités de laiterie ont été convoqués récemment pour une discussion du nouveau projet – la balle est dans le camp des sociétés – la commune a été abordée spécialement par rapport à la nouvelle déchetterie qui serait intégrée dans le nouveau bâtiment de la laiterie.

Afin de ne pas perdre trop de temps, M. Le Préfet a demandé de ne pas mettre à l'enquête préalable, mais directement de préparer l'enquête ordinaire pour ce projet.

M. Olivier Rey a croisé Saint Nicolas et ces flonflons samedi soir à la maison et en partant il lui a souhaité bonne continuation lui répondant qu'à Grangettes il n'a pas grand travail - plus qu'une maison à visiter.

M. Olivier Rey regrette que des jeunes investissent du temps et que peu de monde s'intéresse.

Mme Anne-Christine Menétrey propose de rappeler à la Société de Jeunesse d'insérer une annonce dans le bulletin communal d'automne.

Le Syndic rappelle que la crèche devant l'abri PC sera montée samedi 16 décembre et la commune offre le vin chaud et le thé après le montage, dès 15h.30.

Le Syndic informe que la secrétaire/caissière fête ses 20 ans d'activité au sein de la commune – un grand merci pour tout son dévouement et en signe de reconnaissance Messieurs Christophe Menétrey et Cédric Humair lui remettent un cadeau.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tous les citoyens pour leur participation à cette assemblée. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, et la secrétaire/caissière, pour tout le travail accompli avec bienveillance tout au long de l'année ; il souhaite à chacun de très belles fêtes, un Joyeux Noël, ainsi qu'une Bonne Année 2018.

M. Cédric Humair, Vice-Syndic, adresse ses remerciements à M. Christophe Menétrey, Syndic, pour tout son travail et son dévouement pour notre commune et souhaite à chacun de Joyeuses fêtes.

L'assemblée est clôt à 20h.35 et la soirée se poursuit par une verrée.

Le Syndic

La Secrétaire